Appel à projets de recherche appliquée

« Dynamique inclusive : la penser et la mettre en œuvre avec les personnes handicapées »

Ouverture le 6 janvier 2022

Appel à projets lancé par la Fondation de France et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

**Sommaire du document**

[Introduction 2](#_Toc92188084)

[1 - Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap 3](#_Toc92188085)

[2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets 4](#_Toc92188086)

[3. Les spécificités de cet appel à projets 8](#_Toc92188087)

[A. Ancrage sur les réalités de terrain 10](#_Toc92188088)

[B. Collaboration et participation des personnes handicapées 11](#_Toc92188089)

[C. Transfert des connaissances issues de la recherche 11](#_Toc92188090)

[D. Publics concernés par les connaissances issues de la recherche 11](#_Toc92188091)

[E. Couverture géographique 12](#_Toc92188092)

[F. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée 13](#_Toc92188093)

[G. Dates concernant l’ensemble du processus de sélection 13](#_Toc92188094)

[H. Précisions complémentaires 13](#_Toc92188095)

# Introduction

Dans le champ du handicap, un changement de paradigme s’est opéré ces dernières années, porté par une évolution conceptuelle profonde des représentations du handicap consistant à passer d’une approche individuelle et médicale à une approche intégrant des facteurs sociaux et environnementaux (Ravaud & Fougeyrollas, 2005). Ainsi dans le modèle québécois appelé « processus de production du handicap », la situation de handicap est définie comme le résultat d’une interaction entre des caractéristiques individuelles et environnementales. La Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF), instrument de description du handicap, adoptée par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2001 (*ICF Browser*, s. d.) reprend la notion centrale d’interaction.

Portée par ce nouveau paradigme, la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies consacre le handicap comme une question de droits de l’homme. La convention vise à « promouvoir, protéger et assurer » la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes ayant des incapacités.

Le rapport mondial sur le handicap liste les barrières auxquelles les personnes handicapées sont confrontées, notamment les barrières dans leur participation, et décline des recommandations sur la façon de supprimer ces barrières pour “révéler le vaste potentiel des personnes handicapées” (Stephen Hawking, World Heath Organization & The World Bank, 2011).

**Ces évolutions internationales reposent sur la prise de conscience que les personnes handicapées doivent pouvoir être en mesure de faire leurs propres choix, d’être actrices de leur vie. L’accès aux droits humains, l’autodétermination, le pouvoir d’agir, l’émancipation sont des éléments déterminants et au cœur des transformations en cours. Elles véhiculent aussi une reconnaissance de leurs contributions à la société.**

Cette nouvelle conceptualisation ouvre des perspectives d’évolutions dans le champ du handicap et de transformations sociales. Les chercheurs investissent et nourrissent avec leurs travaux ce changement attendu du regard de la société sur les personnes handicapées et des modalités de leur accompagnement. Charles Gardou, par exemple, décrit précisément dans son ouvrage cet horizon d’une société inclusive et les voies qui pourraient y mener (Gardou, 2012). Ce concept de société inclusive implique l’absence de barrières ou de freins sociaux empêchant ces personnes dans leurs diversités de pouvoir jouir d’une pleine participation.

Ainsi, dans le chapitre prospectif du rapport de la Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie (CNSA) de 2018, il est dressé le portrait d’une société inclusive ouverte à tous (*Chapitre prospectif du rapport de la CNSA « pour une société ouverte à tous »*, 2018).

Cet objectif d’inclusion invite à concevoir différemment la représentation du handicap et de fait la place et le rôle des personnes handicapées dans les décisions individuelles, collectives et sociétales. Cela se traduit par un changement de vocabulaire. On parle d’accompagnement des personnes handicapées. Aujourd’hui l’accompagnement se définit comme un processus d’intervention sociale où le sujet doit avant tout être l’acteur de son propre parcours de vie.

Ce changement de paradigme a des conséquences importantes dans les projets dédiés à l’accompagnement des personnes handicapées. En France, la Circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l’offre d’accompagnement précise qu’elle vise « toute action visant à rendre l’offre plus inclusive, plus souple et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles » et de ses choix

**Omniprésente dans les discours, cette notion d’inclusion se décline en de multiples dimensions. Elle est en essence transversale dans tous les secteurs : le milieu scolaire, le monde du travail, en matière d’habitat, de loisirs, de vie culturelle, associative ou politique...**

Cet appel à projets de recherche appliquée lancé par la Fondation de France et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) a pour objectif de produire des connaissances issues de la recherche qui nourriront les démarches inclusives dans le cadre de toutes actions, projets et services pour favoriser la pleine participation sociale des personnes handicapées.

Il concerne les personnes handicapées en couvrant la diversité des tranches d’âge (enfants, adultes et personnes âgées) et/ou les types et degrés de déficience physique, sensorielle, intellectuelle et psychique.

# 1 - Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées[[1]](#footnote-2) et leurs familles.** Cette recherche doit être le fruit **d’une collaboration effective tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels…). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application adaptés aux publics visés.



|  |  |
| --- | --- |
| **Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international. | **Les supports d’application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d’application pourront prendre la forme : d’outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels…Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d’application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html) |

# 2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets

Les 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 4 à 8, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d’intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche, devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[2]](#footnote-3) :

* **Le respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle** y **compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination,**
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société,**
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances,**
* **L’accessibilité,**
* **L’égalité entre les hommes et les femmes,**
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet et son caractère innovant**

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.

La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l’autodétermination des personnes concernées.

L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteurs du changement.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.[[3]](#footnote-4)

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme le sujet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse ou la question de recherche[[4]](#footnote-5) du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l’analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

**Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement[[5]](#footnote-6).

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d’évaluation portera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application[[6]](#footnote-7) issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain**. Ces supports d’application pourront prendre plusieurs formes[[7]](#footnote-8) : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d’application devront être en **libre accès** sur internet, afin d’être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humains, logistiques, matériels), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d’application.

# 3. Les spécificités de cet appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif d’identifier et de financer des projets de recherche appliquée concernant la thématique « Dynamique inclusive : la penser et la mettre en œuvre avec les personnes handicapées ».

**Objectif principal**

Produire des connaissances pour que toutes les actions puissent prendre en compte les concepts de design universel, de conception pour tous (que ce soit au niveau des services, du cadre bâti, de la communication, des techniques…) dans l’ensemble des domaines de la participation sociale (éducation, emploi, sport, loisirs, culture…) et cela pour servir les dynamiques inclusives impliquant la participation des personnes handicapées.

Il est attendu des projets de recherche appliquée candidats qu’ils puissent monter en généralité pour proposer à la fin de leurs travaux un cadre théorique et conceptuel destiné à orienter les démarches inclusives.

**Pour répondre à cet objectif principal, les 3 axes suivants pourront être pris en compte :**

* **Axe 1**

Quelles sont les stratégies et pratiques permettant une collaboration entre le milieu ordinaire (dans un ou plusieurs secteurs d’activités comme l’éducation, l’emploi, le logement, le transport, la santé, la culture, le sport…) et des dispositifs du domaine du handicap pour favoriser les synergies inclusives bénéfiques à la prise en compte des besoins et attentes des personnes handicapées ?

En quoi l’exigence d’un partenariat entre ces deux types d’acteurs paraît requise dans la perspective d’une société inclusive ? Ce partenariat est-il approprié à tout type de situation ?

Dans ce cadre, il pourrait être étudié les facilitateurs et obstacles de ce type de collaboration pour ensuite produire des connaissances et/ou des outils au service de synergies pour favoriser des dynamiques inclusives. L’analyse prendra appui sur des expériences réussies et/ou des échecs de collaboration entre milieu ordinaire et milieu spécialisé.

* **Axe 2**

Comment favoriser une participation pleine et entière des personnes handicapées[[8]](#footnote-9) au sein de projets inclusifs les concernant, afin qu’elles puissent collaborer avec les autres acteurs à chacune de leurs phases (conception, décision, réalisation, évaluation…) ?

Dans la perspective du mot d’ordre « rien pour nous sans nous », une parité personnes handicapées/autres acteurs au sein des comités de pilotage des projets est-elle souhaitable ? Si oui, quelles seraient les conditions pour que cela fonctionne en pratique ? Quelles difficultés seraient à anticiper pour quelles solutions ?

Dans ce cadre, il pourrait être étudié le renforcement des capabilités des personnes handicapées ainsi que les dispositions permettant un environnement facilitateur nécessaires à la participation et à la prise de décision par ces dernières.

* **Axe 3**

Comment les représentations concernant le handicap peuvent être modifiées pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées et leur donner le pouvoir d’agir en fonction de leurs choix de vie ?

Comment appréhender les besoins de la personne handicapée non pas sur le mode d’une interaction où l’un apporte et l’autre reçoit (rapport dissymétrique du prestataire au bénéficiaire) mais en assurant l’accessibilité du milieu afin que la personne y réponde elle-même ?

Dans ce cadre-là, il pourra être étudié des pratiques et des usages dans les différents secteurs (éducation, emploi, santé, culture, sport…) qui ont permis de modifier concrètement les représentations du handicap et d’assurer la participation pleine et entière des personnes handicapées. Seront notamment considérés les éventuels obstacles qui se sont présentés à cette occasion.

Une attention particulière pourrait être portée sur deux sujets :

* La capacitation des personnes handicapées pour faire connaitre et valoir leurs choix dans une démarche d’autodétermination.
* L’information et la formation des professionnels de l’accompagnement ainsi que ceux du milieu ordinaire.

Les candidats dans ce cadre ouvert défini par cet objectif général et les 3 axes ci-dessus pourront alors cibler un ou plusieurs de ces axes ainsi que, s’ils le souhaitent, des publics de leur choix.

Enfin, il est à noter que des projets de grande qualité concernant la thématique « Dynamique inclusive : la penser et la mettre en œuvre avec les personnes handicapées » en dehors des 3 axes ci-dessus pourront aussi être proposés et sélectionnés s’ils répondent à l’objectif général.

## A. Ancrage sur les réalités de terrain

Une attention particulière sera portée à des recherches qui permettront de recenser et d’évaluer les dispositifs existants (provenant de contextes divers : associations, entreprises, services publics, pays…) pour ne pas se centrer sur une seule expérience mais de croiser les savoirs d’expériences multiples et divers, repérer leurs forces et faiblesses, détecter les pistes d’amélioration et suggérer des pratiques nouvelles et innovantes. Ce matériel permettra alors d’exposer les acquis de ces expériences et de proposer des dispositifs d’intervention pouvant être essaimés. Il s’agira donc d’explorer le champ des possibles dans les démarches inclusives.

Une attention particulière sera également portée à des recherches qui prendront en compte ou porteront sur les spécificités contextuelles de territoire.

## B. Collaboration et participation des personnes handicapées

L’aspect partenarial des projets de recherche sera étudié avec attention. Seront pris en compte l’ équilibre entre la ou les équipes de recherche assurant la responsabilité scientifique des travaux et les organisations intervenant dans le domaine du handicap, ainsi que celles du milieu ordinaire impliquées dans des dynamiques inclusives.

Une attention particulière sera aussi portée aux rôles dans les différentes phases de la recherche des personnes handicapées, de leur entourage et des organisations qui les représentent.

## C. Transfert des connaissances issues de la recherche

Ces recherches déboucheront sur la réalisation de supports d’application (voir critère 5 du présent document) pouvant par exemple être des recommandations et/ou des outils opérationnels et de formation, adaptés aux personnes handicapées et leurs entourages, aux professionnels et bénévoles ainsi qu’aux décideurs politiques investis ou souhaitant s’investir dans des démarches inclusives.

Les résultats des recherches feront l’objet aussi de publications scientifiques.

Ils seront aussi rendus accessibles à tout public et diffusés au plus grand nombre, en accès libre, en utilisant les nouvelles technologies de l’information et de la communication et des démarches pédagogiques adaptées aux différents types d’acteurs de terrain.

## D. Publics concernés par les connaissances issues de la recherche

Parmi, les publics concernés, on retrouve en premier lieu le public direct qui est à la fois le public étudié mais qui est aussi un public acteur dans le cadre d’une démarche de recherche participative. Ce public est constitué par les personnes handicapées au sens large du terme quel que soit :

* Leur type de déficience (physique, sensorielle, intellectuelle, psychique, cognitive…),
* Leur âge et leur genre,
* La raison de leurs limitations de capacités.

Le second public concerné regroupe :

* L’ensemble des professionnels qui accompagnent les personnes handicapées, notamment médico-social,
* Les familles, proches et bénévoles qui les accompagnent dans leur vie au quotidien,
* Les projets et services du milieu ordinaire de tous les secteurs devant prendre en compte les personnes handicapées dans des dynamiques inclusives (comme les commerces, les entreprises, l’enseignement, la ville, les transports, les loisirs, les services d’urgence, les forces de l’ordre, la justice, les médecins, les services de soins, les services publics au sens large …).

Le troisième public comprend les chercheurs, les enseignants et les étudiants qui utiliseront les résultats de la recherche dans le cadre de leurs recherches, leurs enseignements et leurs études.

Enfin, les décideurs politiques amenés à prendre des décisions dans ce domaine sont aussi un public concerné par les résultats produits par les travaux de recherche soutenus dans le cadre de cet appel à projets.

## E. Couverture géographique

Le porteur de projet principal doit être une entité française. Ce sera une équipe de recherche ou un organisme impliqué dans le domaine du handicap. Tout autre type d’organisation quel que soit son statut ou son pays peut être impliqué comme partenaire.

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant plusieurs pays, dont la France seront appréciées. Dans ce cas, le porteur de projet pourra, s’associer à tous types d’organisations situées dans les autres pays pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d’entités internationales sera de nature à favoriser la collaboration internationale. Le porteur de projet devra alors garantir qu’une partie des terrains de recherche soit en France et que l’ensemble des livrables finaux soient disponibles en langue française pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d’acteurs francophones.

## F. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de 100 000 euros maximum par projet. Les projets ayant réuni l’ensemble du financement nécessaire début 2023 seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de 2 ans maximum.

## G. Dates concernant l’ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l’appel à projets : 6 janvier 2022.

Clôture de la réception des lettres d’intention : 21 mars 2022 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d’intention présélectionnées aux porteurs de projets : 1 juillet 2022.

Clôture de la réception des dossiers complets : 26 septembre 2022, inclus, à minuit (Heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 19 décembre 2022.

## H. Précisions complémentaires

La lettre d’intention et le dossier complet seront réalisés avec les formulaires prévus à cet effet disponibles sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org/)) dans l’onglet Appel à Projets.

Tous les postulants dont les lettres d’intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D’éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d’intention afin de guider le porteur de projet dans l’élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

* Signature d’une convention entre l’organisme du porteur de projet et la Fondation ;
* A mi-parcours de la recherche : rédaction d’un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d’un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
* Aux termes de la recherche : rédaction d’un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d’application[[9]](#footnote-10) ;
* Elaboration d’une stratégie de communication commune pour diffuser les résultats de la recherche (une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d’application sera créé sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l’ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet Appel à Projets, nous vous invitons à consulter les lauréats des appels à projets <https://www.firah.org/fr/projets-laureats.html>

Enfin, le Centre Ressources regroupe dans sa base documentaire <https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html> des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d’information dans l’élaboration de votre de projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils <https://www.firah.org/fr/outils.html>

1. Nous avons choisi d’utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). [↑](#footnote-ref-2)
2. Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html> [↑](#footnote-ref-3)
3. Retrouver la méthodologie pour une recherche participative

<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html> [↑](#footnote-ref-4)
4. C’est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d’étude et de population à l’étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s’agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d’envisager l’impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer\_89:Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89 [↑](#footnote-ref-5)
5. Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html> [↑](#footnote-ref-6)
6. Retrouver une information complète sur les supports d’application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html> [↑](#footnote-ref-7)
7. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-8)
8. Cette participation implique en premier lieu les personnes handicapées. Elle pourra également concerner des parents, des proches, des facilitateurs professionnels ou bénévoles, en fonction de l’âge et des difficultés de compréhension et de communication des personnes handicapées, ainsi que de la nature du projet. [↑](#footnote-ref-9)
9. <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html> [↑](#footnote-ref-10)